MÉMOIRE

Adressé à l'Assemblée Nationale, le 27 Août 1790, par le Premier Ministre des Finances.

MESSIEURS,

J'APPRENDS que l'on doit lire ce matin à l'Assemblée, au nom du Comité des finances, un Rapport sur la dette *exigible;* & si j'ai été bien informé, on propose avec prédilection pour la liquidation de cette dette, une création de dix-huit à dix-neuf cents millions de Billets-monnoie, qui jouiroient, ou non, d'un intérêt jusqu'à leur extinction.

J'avois fait connoître, il y a quelque temps, aux douze Membres du Comité des finances, qui confèrent avec moi, mon sentiment très-décidé sur de pareils moyens de liquidation; mais le Rapport dont il est question aujourd'hui, ne m'a point été communiqué.

Je crois donc remplir un devoir envers l'État & envers l'Assemblée Nationale, en me pressant de déclarer que le Ministre des finances n'a donné aucun assentiment à la proposition qui doit vous être faite, & qu'il la considère comme infiniment dangereuse.

Je crois de plus être obligé de représenter à l'Assemblée,

que ſi elle laiſſe le Public dans l'incertitude ſur l'opinion qu'elle conçoit d'une propoſition de ce genre, il en pourra réſulter promptement les plus funeſtes inconvéniens.

C'eſt avec une peine infinie que les Marchands, les Chefs de manufactures, les Particuliers de tout état, trouvent le numéraire effectif dont ils ne peuvent ſe paſſer pour leurs beſoins habituels; c'eſt avec une peine infinie que l'Adminiſtration vient à leur ſecours par une diſtribution journalière, & pourvoit de plus à la ſolde des Troupes & de la Garde de Paris, à la paye des travaux des ports, à celle des ateliers de charité, aux fonds en appointemens qu'exige le ſervice des rentes, & à d'autres dépenſes qui ne peuvent être exécutées qu'en eſpèces effectives.

Ce n'eſt pas tout, tel eſt dans quelques Provinces le reſſerrement du numéraire, que la ville de Bordeaux, ſans un ſecours momentané que je lui ai fait paſſer, ſe ſeroit trouvée dans la plus grande détreſſe; circonſtance remarquable & dont votre Comité des finances eſt particulièrement inſtruit.

Vous avez autoriſé l'Adminiſtration par un Décret, à faire les ſacrifices néceſſaires pour ſe procurer du numéraire effectif; mais ce Décret ne lève pas toutes les difficultés; l'Adminiſtration n'a que trois moyens pour ſe procurer de l'argent.

Le produit des impôts. On ne les paye plus qu'en Aſſignats.

Les achats d'eſpèces. Moyen très-circonſcrit, ſur-tout depuis qu'on a rendu ce trafic dangereux.

Enfin, les extractions de matières d'or & d'argent de

présentent à la pensée un domaine immense ; mais à mesure que l'action de l'administration nous a mis aux prises avec les réalités, on se dégage insensiblement des idées systématiques, on se voit forcé de soumettre son imagination au joug de l'expérience ; & en observant le cours & le point de départ des opinions communes, soit en gouvernement, soit en économie politique, on respecte davantage ce résultat précieux de tant de réflexions & de tant de pensées.

À PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X C.